



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE CORSE

L'organisation des services de l'Etat en Corse

L'organisation de l'Etat en Corse (une région et deux départements) a suivi la même évolution que sur le continent. Depuis 2010, elle comporte 5 directions régionales (DRAAF, DREAL, DIRECCTE, DRJSCS et DRAC) sous l'autorité du préfet de région, deux préfectures de département (Corse-du-Sud et Haute-Corse) ainsi qu'une DDTM et une DDCSPP dans chacun des deux départements.

En application de l'arbitrage rendu au début de l'année 2016, les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse sont maintenus en tant que circonscriptions administratives de l'État. La mise en place de la nouvelle collectivité de Corse n'entraîne donc pas de modification de l'actuelle organisation des services départementaux et régionaux de l'État, en maintenant en particulier deux préfectures départementales de plein exercice à Ajaccio et à Bastia.

Une très étroite coordination et si besoin une mise en cohérence des actions de l'État conduites aux niveaux départementaux seront nécessaires.

Comme les autres territoires métropolitains, les services de l'État en Corse ont naturellement vocation à s'inscrire dans la démarche « action publique 2022 », tout en justifiant que soit prise en compte une forte singularité. Celle-ci tient à ses caractéristiques géographiques (insularité, relief, démographie,...) mais aussi au constat que l'Etat y reste très sollicité sur des politiques publiques dont il a transféré la compétence : urbanisme, infrastructures, développement économique.